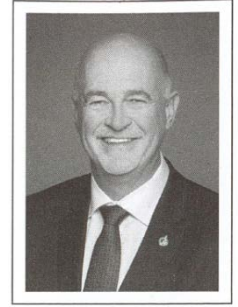




Ken McDonald
Député, Avalon



Le 7 octobre 2016

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen
Ottawa (Ont.) K1A 0A6

Chers membres,

Vous trouverez ci-joint mon rapport établi à l'issue de l'assemblée publique sur la réforme électorale que j'ai tenue à Conception Bay South (T.-N.-L.) le 11 septembre 2016.

C'est avec grand plaisir que je partage avec vous, membres du Comité spécial sur la réforme électorale, les vues et opinions des gens d'Avalon. Les résidents de ma circonscription ont clairement montré que la réforme électorale est extrêmement importante, pas seulement dans ma circonscription, mais partout au Canada.

Je vous laisse le soin de prendre connaissance du rapport qui, je le crois, souligne avec éloquence les aspects que mes électeurs voudraient voir abordés au moment où l'on se penche sur cette question importante et complexe. Je ne doute pas que vous, membres du Comité, étudierez sérieusement ce qui convient le mieux à tous les Canadiens et j'ai hâte de suivre le fruit de vos travaux dans les mois à venir.

Cordialement,

**Ken McDonald, député
Avalon**

Bureau de circonscription
120, autoroute Conception Bay,
bureau 105
Conception Bay South (T.-N.-L.)
A1W 3A6

1-866-883-3424

Bureau au Parlement
Édifice de la justice, pièce 201
Ottawa (Ont.) K1A 0A6

1-613-992-4133

Ken.McDonald@parl.gc.ca

Canada

Ken McDonald, député d'Avalon (T.-N.-L.)

Rapport sur la consultation au sujet de la réforme électorale de 2016 | Avalon

Le 11 septembre 2016

Présenté au Comité spécial sur la réforme électorale le 14 octobre 2016

Le 11 septembre 2016, Ken McDonald, député de la circonscription d'Avalon, a tenu une assemblée publique sur la réforme électorale à l'intention des électeurs de la circonscription d'Avalon pour discuter du dossier de la réforme du système électoral du Canada et de ses paramètres.

Renseignements contextuels sur la circonscription d'Avalon

Avalon est une circonscription de 81 500 habitants qui occupent la plus grande partie de la péninsule d'Avalon, aux abords de St. John's, de Mount Pearl et des communautés de la région nord-est d'Avalon, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador. La majorité des collectivités de ces circonscriptions sont rurales, ce qui signifie que la facilité d'accès représente un obstacle de taille à la mobilisation publique dans cette région.

La population de la circonscription réside essentiellement dans deux grandes collectivités, Conception Bay South et Paradise, qui sont aussi les villes où nous avons relevé l'intérêt le plus marqué pour le dossier de la réforme électorale avant la tenue de notre assemblée publique. C'est pour cette raison que nous avons choisi la ville de Conception Bay South pour tenir la consultation sur la réforme électorale.

Préparations préalables à la consultation

Dans notre préparation de la consultation, nous avons reconnu à quel point il était important de faire connaître le dossier et de sonder l'opinion de notre communauté et des intervenants concernés afin d'inciter les gens à participer en grand nombre au processus de consultation. Nous avons opté pour un battage médiatique sur les réseaux sociaux et une campagne d'information auprès des personnes qui s'emploient publiquement à éduquer et renseigner les habitants de la province sur la réforme électorale.

Voici quelques exemples des outils de médias sociaux utilisés pour promouvoir le dossier et mobiliser nos électeurs avant la consultation.



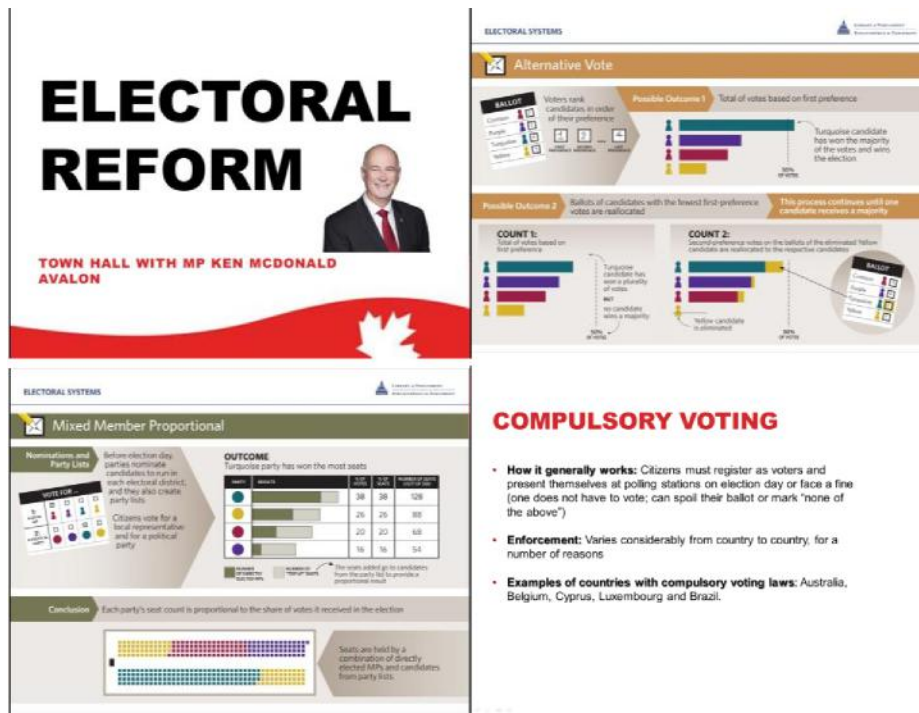
Ken McDonald	LE DÉPUTÉ D'AVALON,
Il y a environ un mois Habitants d'Avalon! Faites entendre votre voix au sujet de la réforme électorale! #Avalon #ElectoralReform #ERRE #CndPoli	KEN MCDONALD CONSULTATION SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE
	LE DIMANCHE 11 SEPTEMBRE, DE 19 H À 20 H 30 7, CONCEPTION BAY HWY, CENTRE D'INTERPRÉTATION MANUELS RIVER DE CONCEPTION BAY SOUTH BIENVENUE À TOUS

Ce contenu partageable et ces vidéos, nous les avons diffusés sur toutes nos plateformes de médias sociaux, sur Facebook, sur Twitter et sur Instagram dans le but de cibler divers profils démographiques et d'accroître la participation à la consultation. Le thème principal utilisé dans les messages, « Ici pour écouter », visait à favoriser l'ouverture, l'accessibilité et la transparence tout en démontrant l'absence de préférences personnelles, de parti pris et de partisanerie dans le processus de consultation.

Nous avons utilisé diverses ressources en préparation de notre assemblée publique, dont les documents tels que les suivants : *Le système électoral canadien*, Bibliothèque du Parlement, 2013; *Electoral Systems and Electoral Reform in Canada and Elsewhere: An Overview* (en anglais seulement), Bibliothèque du Parlement, 2016; *Votre guide pour tenir un dialogue fructueux sur la réforme électorale au Canada*, gouvernement du Canada; diverses autres ressources de la Bibliothèque et quelques documents de l'externe.

En outre, nos bureaux ont préparé un document à distribuer aux participants de notre assemblée publique pour leur présenter un aperçu des systèmes et pratiques sur lesquels le Comité sur la réforme électorale a déjà commencé à se pencher, afin de les préparer à la discussion. Cet aperçu renfermait aussi des points à discuter, comme ceux reproduits dans les documents plus hauts. L'infographie et les données de ce document à distribuer étaient tirées des renseignements de la Bibliothèque du Parlement, tels qu'ils étaient publiés.

Voici quelques exemples des éléments qui étaient inclus dans le document à distribuer :



ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

AVEC LE DÉPUTÉ D'AVALLON, KEN MCDONALD

Représentation proportionnelle mixte

VOTE OBLIGATOIRE

- **Comment cela fonctionne en général :** Les citoyens doivent s'inscrire comme électeurs et se présenter aux bureaux de scrutin le jour de l'élection, à défaut de quoi ils s'exposent à une amende. (On n'est pas obligé de voter comme tel; on peut intentionnellement annuler son vote ou écrire « aucune de ces réponses ».)
- **Application de la loi :** Elle varie considérablement d'un pays à l'autre, pour nombre de raisons.
- **Exemples de pays où il est obligatoire de voter :** Australie; Belgique; Chypre; Luxembourg; Brésil.

Ce document s'est avéré extrêmement utile et les participants à la consultation ont apprécié l'infographie claire et facile à comprendre qui leur expliquait quelques-uns des différents systèmes et aspects électoraux qui sont étudiés.

Nous avons ciblé un large éventail de personnes dans notre campagne auprès du public; cela allait des maires locaux et leurs municipalités aux députés provinciaux en passant par des intervenants concernés, des organismes de jeunesse locaux et les électeurs qui avaient communiqué avec nos bureaux avant la consultation pour signifier leur intérêt pour la réforme électorale.

Logistique et participation à l'assemblée publique

Nous avons tenu la consultation sur la réforme électorale au centre d'interprétation Manuels River Hibernia, à Conception Bay South, le 11 septembre 2016. Initialement, nous avons prévu la présence d'un modérateur pour l'activité, mais après réflexion, nous avons décidé qu'il vaudrait mieux que la consultation (ou « assemblée publique ») prenne la forme d'une conversation entre les électeurs de la circonscription d'Avalon et leur député. Ken a animé l'événement, qui a été somme toute très réussi, tandis que toutes et tous ont apprécié cette occasion qui leur était donnée de participer à une discussion communautaire.

Le degré de participation à l'assemblée publique a été plus élevé que prévu, alors que 31 participants en tout, dont des gens issus de différentes communautés de la circonscription, ainsi que des représentants de l'Université Memorial de Terre-Neuve, se sont présentés à la consultation.

Débat sur la réforme électorale au Canada

Sujets de discussion :

- Système majoritaire uninominal à un tour (SMUT)
 - o Les pour et les contre
- Scrutin préférentiel dans les systèmes majoritaire et proportionnel
- Représentation proportionnelle
 - o SMUT proportionnel
- Vote obligatoire
- Vote alternatif
- Mobilisation des jeunes
- Vote en ligne/électronique
- Mobilisation du public si la réforme électorale est amorcée ou quand elle le sera
- Taux de participation électorale actuellement faible chez les jeunes

Tout au long de la discussion, un thème en particulier s'est clairement dégagé : le système électoral canadien est dysfonctionnel, et il est temps d'y apporter quelques changements. Cette affirmation n'est toutefois pas restée sans réplique, puisque certains participants ont exprimé leur soutien à notre système actuel, le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT). Cependant, ces mêmes participants appuyaient les initiatives visant à accroître le taux de participation des électeurs.

L'argument premier qui militait en faveur du SMUT reconnaissait que notre système actuel est facile à comprendre et à utiliser et qu'il représente une tradition qui a servi d'électorat sans faillir depuis 149 ans.

À l'opposé de cette affirmation, il y avait une majorité de tenants du changement. La plupart des participants ont manifesté leur soutien à un changement du système électoral au Canada pour refléter plus fidèlement les votes des Canadiens et donner aux électeurs une meilleure chance de voir leurs votes compter.

Sur la question du scrutin préférentiel et des systèmes pertinents, l'appui était généralisé. Les participants ont convenu qu'un système de scrutin préférentiel et des seuils de votation donnerait davantage la possibilité aux électeurs de voir leurs votes peser dans la victoire d'un candidat qui deviendrait à terme leur représentant.

Sur la question du vote obligatoire, les opinions étaient partagées. Les tenants du vote obligatoire ont reconnu que, à l'instar d'un formulaire de recensement que l'on doit remplir ou de fonctions de jury que l'on doit assumer, voter est un devoir civique au Canada et la participation électorale inciterait les gens à en apprendre plus sur les élections et à mieux comprendre les plateformes et les valeurs des candidats. Les opposants au vote obligatoire ont fait valoir que le vote au Canada est un droit et un privilège que les gens ne possèdent pas tous dans les autres pays du monde. Ainsi, le droit de s'abstenir de voter et de choisir volontairement de ne pas voter serait également un droit que les Canadiens devraient conserver.

Bien des gens ont discuté des façons de faire appliquer une loi sur le vote obligatoire et de l'efficacité de rendre obligatoire le vote au Canada, et nombre d'entre eux ont reconnu qu'une telle mesure pourrait s'avérer coûteuse et irréaliste.

Plusieurs participants à la consultation étaient d'ardents défenseurs de la représentation proportionnelle et en connaissaient les moindres détails. Ils ont fait valoir que les systèmes de représentation proportionnelle dans le monde reflètent le vote de l'électorat et offrent la possibilité d'une représentation plus variée dans le Parlement.

De nombreux systèmes de RP ont été abordés pendant la discussion, notamment la représentation proportionnelle mixte (RPM), la liste proportionnelle, le vote unique transférable et un système conçu par l'un des participants (voir ci-joint) : le système majoritaire uninominal à un tour proportionnel (SMUT proportionnel).

Un certain nombre des participants à la consultation étaient manifestement très en faveur de la représentation proportionnelle. Cependant, il y a lieu de mentionner que la majorité de ces tenants de la RP ne venaient pas de la circonscription d'Avalon, mais ils croyaient quand même qu'un système de RP servirait bien la circonscription.

Ceux qui n'étaient pas en faveur de la RP ont soutenu que les systèmes de RP sont compliqués et ne sont pas faciles à comprendre, en particulier pour les nouveaux électeurs et les personnes âgées. Personne ne pourrait nier que ce serait une excellente idée d'avoir une représentation proportionnelle au Parlement, mais la logistique qu'implique le passage à ce système et l'efficacité de modifier le système électoral de cette façon représentent un facteur particulièrement dissuasif.

L'un des sujets de discussion les plus populaires a été le taux de participation des jeunes au Canada, mais surtout à Terre-Neuve-et-Labrador. Tous les participants ont reconnu qu'il est impératif que les jeunes participent à la vie politique et électorale. Plusieurs participants ont fait valoir avec insistance que les programmes d'enseignement de la province devraient comprendre l'apprentissage des élections et de la politique et que cette matière devrait être obligatoire. Les participants ont reconnu que le manque d'information, le manque de mobilisation et l'apathie représentaient un obstacle majeur pour les nouveaux électeurs. Si l'on abordait cela dans les écoles avant que les jeunes n'atteignent l'âge de voter, leur désir de voter serait plus grand, il n'y aurait plus l'obstacle du manque de connaissances. Il a aussi été reconnu qu'abaisser l'âge de voter ne réglerait pas le problème du faible taux de participation électorale des jeunes.

La dimension du vote en ligne a aussi fait consensus chez les participants au processus de consultation. Même les participants qui prônaient le statu quo ont convenu que le vote électronique et en ligne se révélerait être un excellent outil pour tous les électeurs, dans les régions rurales comme urbaines. Un participant a fait observer que les formulaires de retour du recensement de StatCan sont la preuve que l'accessibilité en ligne fait augmenter le taux de réussite lorsqu'il est question de faire participer les électeurs à davantage d'élections locales.

D'autres facteurs ont été abordés, comme les modalités de mise en œuvre, le coût et le degré de réussite dans la modification de notre façon de voter, mais la plupart des 31 de nos participants se sont entendus pour dire que, peu importe les changements que nous apportons au système électoral au Canada, il faut que ce système soit compréhensible et que le gouvernement ne ménage aucun effort pour aider tous les Canadiens à comprendre les changements, pour leur faire comprendre comment voter et pour garder les coûts le plus bas possible dans l'intervalle.

Les participants ont aussi souhaité que le Comité tienne davantage compte des profils démographiques, et surtout de la géographie de chaque circonscription au Canada. Ils ont reconnu que la modification du système électoral aura des effets sur tous les Canadiens d'un océan à l'autre et qu'aucune circonscription ne ressemble à une autre dans ce pays. Le fossé entre circonscriptions rurales et urbaines est marqué, et les besoins varient grandement.

Conclusion – Message du député

Globalement, j'ai été ravi du succès remporté par le processus de consultation à Avalon. Il est clair que les Canadiens s'intéressent au processus de réforme électorale et qu'ils veulent qu'on y apporte des changements dans une certaine mesure. J'ai beaucoup apprécié de voir un certain nombre de mes électeurs participer à la consultation, exprimer leurs opinions et me livrer des

messages et données qu'il me faut véhiculer jusqu'à Ottawa. Il ne sera certes pas facile de choisir un nouveau système, mais quoi que nous fassions, nous devons nous assurer que ce système sera celui qui convient le mieux à tous les Canadiens, d'un océan à l'autre. Je continuerai de suivre avec intérêt tous les futurs débats et discussions au sujet de la réforme électorale ainsi que les travaux du Comité. Je veux croire que, peu importe les choix que nous ferons, ils refléteront ce que les Canadiens veulent vraiment et inciteront davantage les Canadiens, jeunes et moins jeunes, à se rendre dans les bureaux de scrutin et à voter à l'avenir.

Système majoritaire uninominal à un tour proportionnel

Un modèle canadien de représentation proportionnelle
(Pour plus de détails, voir le mémoire de maîtrise de Robert Ring à pfftp.com.)

De quoi s'agit-il et pourquoi est-ce nécessaire?

- Il s'agit d'un système électoral simple et « mixte » centré sur les candidats qui est conçu pour le Canada.
- Ce système réduit au minimum l'attribution de sièges compensatoires au niveau régional sans pour autant compromettre la proportionnalité.
- Il utilise une **formule de points de pourcentage** facile à comprendre pour l'attribution des sièges compensatoires.
- En transférant au niveau supérieur le reste des points de pourcentage, on rend effectifs pratiquement tous les votes de premier choix – même dans les petites provinces **et** en conservant les circonscriptions uninominales au Labrador, au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Aucune liste n'est requise. Le système est centré sur les candidats tandis que les sièges compensatoires sont comblés par les candidats les plus populaires qui ne sont pas déjà élus, en fonction du pourcentage des suffrages qu'ils ont obtenu dans leurs circonscriptions respectives.
- Il n'est pas nécessaire de fixer des seuils artificiels pour limiter les petits partis (comme dans les autres systèmes); seuls les petits partis « significatifs » obtiendraient du succès puisqu'ils auraient à présenter des candidats pour recevoir des points.
- Ce système est équitable pour les Canadiens de toutes les provinces et tous les territoires, en milieu rural ou urbain; les autres systèmes électoraux s'accommodent de résultats qui ne sont pas idéaux pour les régions urbaines et les provinces moins peuplées.
- Ce système accroît l'éventail de choix pour les électeurs et favorise l'égalité entre les sexes, puisque les partis présentent deux candidats par circonscription.

Comment ça marche :

- > **Circonscriptions uninominales** : la moitié des sièges est comblée dans les **circonscriptions uninominales** locales par la **pluralité** des partis :
 - les partis présentent deux candidats dans chaque circonscription;
 - le parti qui obtient le plus de suffrages dans la circonscription (pluralité des partis) remporte le siège;
 - le candidat de premier choix de ce parti est élu.
- > **Régions de chevauchement** : le reste des sièges est comblé par les membres élus pour représenter les **régions de chevauchement** :
 - les régions de chevauchement englobent de 4 à 6 circonscriptions (un peu comme une petite province).
- > **Points de pourcentage et députés élus dans les régions de chevauchement** :
 - on fait la somme des « **points de pourcentage** » pour chaque parti, dans chaque circonscription (p. ex. x % des suffrages dans une circonscription équivaut à x points de pourcentage);
 - **la formule des points de pourcentage : 1 siège = 50 points de pourcentage;**

- les points de pourcentage sont transférés et mis en commun de chaque circonscription uninominale à sa région de chevauchement;
- un parti qui ne remporte pas une circonscription transfère tous ses points de pourcentage;
- un parti qui gagne une circonscription avec moins de xx % du vote dans la circonscription transfère l'excédent de ses points (excédent = plus que xx);
- un parti qui l'emporte dans une circonscription avec moins de 50 % des votes transfère un nombre négatif de points de pourcentage;
- une fois que les sièges ont été attribués pour chaque tranche complète de 50 points, au lieu d'arrondir le reste, les points restants sont transférés à une suprarégion de chevauchement (comme le Canada atlantique), ce qui est déterminant pour garder élevée la proportionnalité et basse la taille de la région.

« Le Nord », 2015

Simulation du système majoritaire uninominal à un tour proportionnel

Nunavut		Territoires du Nord-Ouest		Yukon	
Spencer Rocchi	1,53 %	John Moore	2,83 %	Frank de Jong	2,57 %
Jack Iyerak Anwak	26,58 %	Dennis Fraser Bevington	30,48 %	Melissa Atkinson	19,44 %
Hunter Tootoo — ÉLU	47,11 %	Michael McLeod — ÉLU		Larry Bagnell — ÉLU	
Leona Aglukkaq	24,78 %		48,34 %	53,68 %	
		Floyd Roland	18,35 %	Ryan Leef	24,30 %

Résultats au Nunavut :

Libéraux : 47,11 % (**Hunter Tootoo élu**; -2,89 points)
Conservateurs : 24,78 % (+24,78 points)
NPD : 26,58 % (+26,58 % points)
Verts : 1,53 % (+1,53 point)

Mise en commun des points dans les régions :

*Les partis remportent 1 siège par tranche de 50 points.
*Le candidat qui obtient le plus haut pourcentage de votes dans la circonscription remporte le siège dans la région.
*Le reste des suffrages est transféré à la suprarégion.

Résultats dans les Territoires du Nord-Ouest :

Libéraux : 48,34 % (**Michael McLeod élu**; -1,66 point)
Conservateurs : 18,35 % (+18,35 points)
NPD : 30,48 % (+30,48 points)
Verts : 2,83 % (+2,83 points)

Résultats pour la région « Le Nord » :

NPD : 76,50 = **1 siège** (Dennis Fraser Bevington) +26,50 points transférés.
Conservateurs : 67,43 = **1 siège** (Leona Aglukkaq) +17,43 points transférés.
Libéraux : -0,87 point.
Verts : +6,93 points transférés.

Résultats au Yukon :

Libéraux : 53,68 % (**Larry Bagnell élu**; +3,68 points)
Conservateurs : 24,30 % (+24,30 points)
NPD : 19,44 % (+19,44 points)
Verts : 2,57 % (+2,57 points)

*Simulation basée sur des résultats réels de l'élection de 2015. Les partis présenteraient **deux candidats par circonscription** et les sièges de la circonscription seraient comblés selon la **pluralité des partis**.

*Pour plus de détails, voir le mémoire de maîtrise de Robert Ring à pfptp.com

Nouveau-Brunswick, 2015

Simulation du système majoritaire uninominal à un tour proportionnel

Acadie-Bathurst et Mirimichi-Grand Lake

Dominique Breau	1,36 %
Patrick Colford	6,40 %
Serge Cormier — ÉLU	29,60 %
Matthew Ian Clark	1,26 %
Jason Godin	22,99 %
Tilly O'Neill-Gordon	14,29 %
Pat Finnigan	19,70 %
Riba Girouard-Riordon	4,41 %

Résultats dans Acadie-Bathurst * et Mirimichi-Grand Lake :

Libéraux : 49,30 % (**Serge Cormier élu**; -0,70 point)
Conservateurs : 18,70 % (+18,70 points)
NPD : 22,99 % (22,99 points)
Verts : 2,62 % (+2,62 points)

Madawaska-Restigouche et Tobique-Mactaquac

Françoise Aubin	0,93 %
Robert Kitchen	5,72 %
René Arseneault — ÉLU	27,44 %
Rosaire L'Italien	12,77 %
Terry Wishart	2,59 %
Richard Bragdon	18,79 %
TJ Harvey	23,65 %
Bernard Valcourt	8,12 %

Résultats dans Madwaska-Restigouche et Tobique-Mactaquac :

Libéraux : 51,09 % (**René Arseneault élu**; +1,09 point)
Conservateurs : 26,90 % (+26,90 points)
NPD : 18,49 % (+18,49 points)
Verts : 3,52 % (+3,52 points)

Moncton-Riverview-Dieppe et Beauséjour

Kevin King	2,26 %
Hélène Boudreau	7,63 %
Ginette Petitpas Taylor	28,63 %
Luc LeBlanc	8,02 %
Luc Melanson	2,29 %
Ann Bastarache	5,73 %
Robert Goguen	10,64 %
Dominic LeBlanc — ÉLU	34,80 %

Résultats dans Moncton-Riverview-Dieppe et Beauséjour :

Libéraux : 63,43 % (**Dominic LeBlanc élu**; +13,43 points)
Conservateurs : 16,37 % (+16,37 points)
NPD : 15,65 % (+15,65 points)
Verts : 4,55 % (+4,55 points)

Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick et Fredericton

Gayla MacIntosh	2,33 %
Sharon Scott-Levesque	5,73 %
Karen Ludwig	20,66 %
Andrew Graham	5,91 %
Mary Lou Babineau	2,22 %
Keith Ashfield	16,47 %
Matt DeCoursey — ÉLU	28,54 %
John Williamson	18,14 %

Résultats pour le sud-Ouest du Nouveau-Brunswick et Fredericton :

Libéraux : 49,20 % (**Matt DeCoursey élu**; -0,80 point)
Conservateurs : 34,612 % (+34,61 points)
NPD 11,64 % (11,64 points)
Verts : 4,55 % (4,55 points)

Fundy Royal et Saint John-Rothesay

Stephanie Cobum	2,22 %
AJ Griffin	9,02 %
Alaina Lockhart	23,29 %
Sharon Murphy	1,81 %
Jennifer McKenzie	9,99 %
David Raymond Amos	0,36 %
Rodney Weston	7,26 %
Wayne Long — ÉLU	25,12 %
Rob Moore	21,31 %

Résultats dans Fundy Royal et Saint John-Rothesay :

Libéraux : 48,41 % (**Wayne Long élu**; -1,59 point)

Conservateurs : 28,39 % (28,39 points)

NPD : 19,01 % (19,01 points)

Verts : 3,83 % (3,83 points)

Mise en commun des points dans les régions :

*Les parties remportent 1 siège par tranche de 50 points.

*Le candidat qui obtient le pourcentage de votes le plus élevé dans sa circonscription remporte le siège de la région.

*Les votes restants sont transférés à la région de l'Atlantique.

*Puisque le Nouveau-Brunswick aurait 5 circonscriptions uninominales, 10 députés seraient élus en provenance du Nouveau-Brunswick (5 x 2 = 10).

Résultats pour la région du Nouveau-Brunswick :

Libéraux : +11,43 points transférés

Conservateurs : 124,97 = **2 sièges** (Rob Moore et John Williamson) +24,97 points transférés.

NPD 87,78 = **1 siège** (Jason Godin) +37,78 points transférés.

Verts : 19,07 points transférés.

Les gagnants dans les circonscriptions uninominales du Nouveau-Brunswick,

Acadie-Bathurst et Mirimichi-Grand Lake :

- Serge Cormier (Libéraux)

Madawaska-Restigouche et Tobique-Mactaquac :

- René Arseneault (Libéraux)

Moncton-Riverview-Dieppe et Beauséjour :

- Dominic LeBlanc (Libéraux)

Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick et Fredericton :

- Matt DeCoursey (Libéraux)

Fundy Royal et Saint John Rothesay :

- Wayne Long (Libéraux)

Points transférés à la région de l'Atlantique et à la suprarégion nationale :

- Huit des dix sièges du Nouveau-Brunswick ont été comblés jusque-là (80 % du quota de sièges du Nouveau-Brunswick).
- Le Nouveau-Brunswick élira deux députés de plus pour combler son quota provincial de dix sièges.
- Les deux députés restants du Nouveau-Brunswick seront élus pour représenter la région de l'Atlantique et/ou la suprarégion nationale.

Note : Simulation basée sur les résultats réels de l'élection de 2015 et combinant dix circonscriptions en cinq circonscriptions uninominales de plus grande taille, plus les régions où le reste des votes est mis en commun, de sorte que le nombre d'élus pour le Nouveau-Brunswick demeure à dix députés. Les partis présenteraient deux candidats par circonscription et les sièges des circonscriptions seraient attribués en fonction de la pluralité des partis.

Pour plus de détails, voir le mémoire de maîtrise de Robert Ring à pfptp.com

